

Département du Calvados

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VALLEES DE L'ORNE ET DE
L'ODON

2 rue d'Yverdon
14210 EVRECY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le quatorze mars à 18 heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, se sont réunis, à la salle des fêtes de BARON SUR ODON, sur convocation qui leur a été dûment adressée par Bernard ENAULT, Président de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 07 mars 2018

Date d'affichage : 07 mars 2018

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Rémy GUILLEUX est désigné pour remplir cette fonction.

Étaient présents les conseillers communautaires titulaires suivants :

Jean-Louis LECHEVALIER, Georges LAIGNEL, Alain GOBE, Henri GIRARD, Bruno LEGRIX, Bernard ENAULT, Catherine LEMAITRE, Gérard DEREL, Maryan SENK, Henri LOUVARD, Hubert PICARD, Dominique ROSE, Gilbert DUVAL, Rémy GUILLEUX, Laurent PAGNY, Chislaine GIGAN, Didier BERTHELOT, Christophe BRAUD, Colette LEGOUPIL, Christian LEREVEREND, Martine PIERSIELA, Jean-Louis MALAQUIN, Valérie LEMAITRE et Mireille BEUVE.

Étaient absents excusés :

Marc BOILAY, Véronique COLLET, Laurent JACQUIN, Laetitia DESLANDES, Franck ROBILLARD, Catherine BIDEL, Gilles DUMENIL, Philippe BOUCHARD, Patrick DENOYELLE, Yannick LE GUIRIEC, Martial DESFLACHES, Jean-Pierre GLINEL et Michel BANNIER.

Étaient absents :

Romain MASSU.

Étaient présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Arnaud GUERIN et Alain LAISNEY.

Pouvoirs :

Franck ROBILLARD à Catherine LEMAITRE – Catherine BIDEL à Gérard DEREL – Gilles DUMENIL à Maryan SENK – Philippe BOUCHARD à Henri GIRARD – Patrick DENOYELLE à Bernard ENAULT – Laurent JACQUIN à Alain GOBE – Martial DESFLACHES à Chislaine GIGAN – Jean-Pierre GLINEL à Martine PIERSIELA.

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 26
Nombre de pouvoir : 8
Nombre de suffrages exprimés : 34
VOTE : 34

DELIBERATION N°2018/038 : DISSOLUTION DU SYNDICAT ROUTIER DU CANTON DE BOURGUEBUS : TRANSFERT DES EMPRUNTS DU CREDIT AGRICOLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON.

Le Président rappelle au conseil communautaire que les communes adhérentes au syndicat routier du canton de Bourguébus ont transféré leur compétence voirie aux communautés de communes auxquelles elles sont rattachées.

En conséquence, le syndicat routier sera dissout au 31 décembre 2017.

Aussi, la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon doit reprendre la quote-part des emprunts contractés par le syndicat pour des travaux réalisés sur les communes de Fontenay le Marmion, Laize-Clinchamps, May sur Orne et Saint Martin de Fontenay.

Les tableaux d'amortissement actualisés au 1^{er} janvier 2018 ont été transmis à la Communauté de communes, le 1^{er} mars courant. Il est donc demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les modalités suivantes de transfert des emprunts contractés.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la reprise partielle par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 des emprunts suivants octroyés par le Crédit Agricole :

- Emprunt n° 10000053640 :
Reprise totale du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour un montant de **482 470.94 €**
- Emprunt n° 10000252824 :
Reprise totale du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour un montant de **120 548.94 €**
- Emprunt n° 00159413835 :
Reprise totale du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour un montant de **389 072.97 €**
- Emprunt n° 00154365735 :
Reprise totale du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour un montant de **518 235.54 €**
- Emprunt n° 00149437056 :
Reprise totale du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour un montant de **465 116.63 €**

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces transferts.

DELIBERATION N°2018/039 : DISSOLUTION DU SYNDICAT ROUTIER DU CANTON DE BOURGUEBUS : TRANSFERT DE L'EMPRUNT N° A1400101 DE LA CAISSE D'EPARGNE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON.

Le Président rappelle au conseil communautaire que les communes adhérentes au syndicat routier du canton de Bourguébus ont transféré leur compétence voirie aux communautés de communes auxquelles elles sont rattachées.

En conséquence, le syndicat routier sera dissout au 31 décembre 2017.

Aussi, la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon doit reprendre la quote-part des emprunts contractés par le syndicat pour des travaux réalisés sur les communes de Fontenay le Marmion, Laize-Clinchamps, May sur Orne et Saint Martin de Fontenay.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la reprise partielle par la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 des emprunts suivants octroyés par la Caisse d'Epargne :

- Emprunt n° A1400101 :
Reprise totale du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour un montant de **28 125.78 €**

Cette décision annule et remplace la délibération 2017/187 du 21 décembre 2017 pour erreur matérielle.

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ces transferts.

DELIBERATION N°2018/040 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLES POUR 2018

Le Président rappelle la réunion de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) en date du 23 novembre 2017. Lors de cette réunion, la CLECT a validé l'évaluation des charges transférées au niveau et la voirie et de la zone d'activité communale d'Evrecy suite à son transfert à la communauté de communes.

Considérant que la majorité qualifiée des communes membres a délibéré favorablement sur le rapport d'évaluation présenté, il appartient maintenant au conseil communautaire de déterminer le montant de l'attribution de compensation qui sera versée par la communauté de communes à chaque commune membre ou par la commune à l'EPCI afin de compenser les pertes de ressources induites par le passage au régime fiscal de la taxe professionnelle unique.

Aussi, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer que les attributions de compensation prévisionnelles pour 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le montant des attributions de compensation prévisionnelles 2018 à reverser aux communes ou à reverser à la Communauté de communes, comme suit:

COMMUNE	AC prévisionnelles 2018
AMAYE SUR ORNE	17 362.92 €
AVENAY	-2 208.38 €
BARON SUR ODON	8 676.45 €
BOUGY	3 531.90 €
LA CAINE	2 944.49 €
ESQUAY NOTRE DAME	14 307.75 €
EVRECY	80 557.48 €
FEUGUEROLLES BULLY	47 211.08 €
FONTAINE ETOUPEFOUR	54 727.29 €
GAVRUS	4 715.52 €
GRAINVILLE SUR ODON	27 804.16 €
MAIZET	406.40 €
MALTOT	13 545.59 €
MONDRAINVILLE	-1 285.88 €
MONTIGNY	223.23 €
PREAUX BOCAGE	699.80 €
SAINTE HONORINE DU FAY	13 402.27 €
VACOGNES NEUILLY	733.96 €
VIEUX	7 393.51 €
FONTENAY LE MARMION	24 794.21 €
LAIZE-CLINCHAMPS	23 001.59 €
MAY SUR ORNE	43 060.31 €
SAINT MARTIN DE FONTENAY	126 611.06 €

PRESENTATION DES PROJETS DE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2018.

Avant le vote des budgets primitif qui aura lieu le 22 mars 2018, Monsieur ROSE, Vice-président en charge de la commission « finances et personnel » présente au conseil communautaire les projets de budget du budget principal et des budgets annexes « déchets ménagers » et « extension de la zone d'activité la Croix Boucher à Evrecy ».

Il est précisé que les documents présentés sont des documents de travail qui pourront faire l'objet de modifications avant la date du 22 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Le Président

Bernard ENAULT